



Parc des PIVOLLES, 81-83 Rue Elisée Reclus
Service Formation
69150 DECINES CHARPIEU
Tel : 04 74 59 73 52 Fax : 09 72 49 05 78
Mail : info@ats-prevention.com

FORMATION PREALABLE RISQUE AMIANTE SOUS SECTION 4 RECYCLAGE OPERATEUR DE CHANTIER

Arrêté du 23 février 2012 (Travail en sous-section 4 du code du travail)

PUBLIC :

- Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir des matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du mode opératoire Sous-section 4.

PREREQUIS :

- Certificat médical d'aptitude au poste de travail
- Avoir suivi et validé la formation préalable prévention amiante SS4 Opérateur de Chantier.
- Transmettre l'attestation de compétence correspondante et en cours de validité au moment de la formation de Recyclage
- Avoir plus de 18 ans
- Maîtriser la langue française (lu, écrit) (formation en langue étrangère, nous consulter)

OBJECTIFS :

- Réactualiser les acquis de formation initiale de 2 jours
- Maintenir ses compétences dans l'application des procédures opératoires pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers d'intervention en présence de matériaux contenant de l'amiante

MODALITE D'ANIMATION :

- Tour de table (présentation des stagiaires et de leurs attentes) Animation en face à face : exposé magistral avec débats et échanges entre les stagiaires.
- Diaporama interactif (cours combinés d'extraits vidéo, articles, ...)
- QCM de contrôle en début de journée(s)
- Travaux en sous-groupe sur étude de cas (situation à analyser)
- Mise en situation professionnelle sur la plateforme pédagogique
- Support : livret de formation individuel
- Atelier pédagogique : Mise en situation réelle des opérations d'habillage, de déshabillage et d'entretien des EPI.

Organisation de la formation :

- Chaque session sera composée de 10 stagiaires maximum.
- 1 jour de formation soit 7 heures en face à face pédagogique
- Formule « intra » réalisable, si possible, sous 1 semaine.



Parc des PIVOLLES, 81-83 Rue Elisée Reclus
Service Formation
69150 DECINES CHARPIEU
Tel : 04 74 59 73 52 Fax : 09 72 49 05 78
Mail : info@ats-prevention.com

DUREE :

- 1 jour soit 7 Heures

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION :

Les modalités sont formalisées par l'arrêté du 23 février 2012 comme suit :

- **Epreuve théorique de 20 mn** élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou à réponse courte permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment au(x) :
 - Risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
 - Réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
 - Documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
 - Moyens de protection, les limites d'efficacité des EPI, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques.
 - Destinataires du mode opératoire
- **Epreuve pratique de 60 minutes** : incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :
 - Evaluer les risques liés à l'intervention : 4/20
 - Mettre en oeuvre les principes de prévention (mode opératoires, moyens de protection, décontamination) : 8/20
 - Réagir en cas d'incident / d'accident : 3/20
 - Mettre en oeuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention, gérer l'élimination des déchets amiantés 5/20

A l'issue de ces contrôles de connaissance et à la présence pendant les 7 heures du stagiaire, une attestation de compétence N°2 valable 3 ans lui sera délivrée, ce qui lui permettra de pouvoir effectuer des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.